

Immatriculations de véhicules neufs à La Réunion en 2017 Un marché qui demeure dynamique

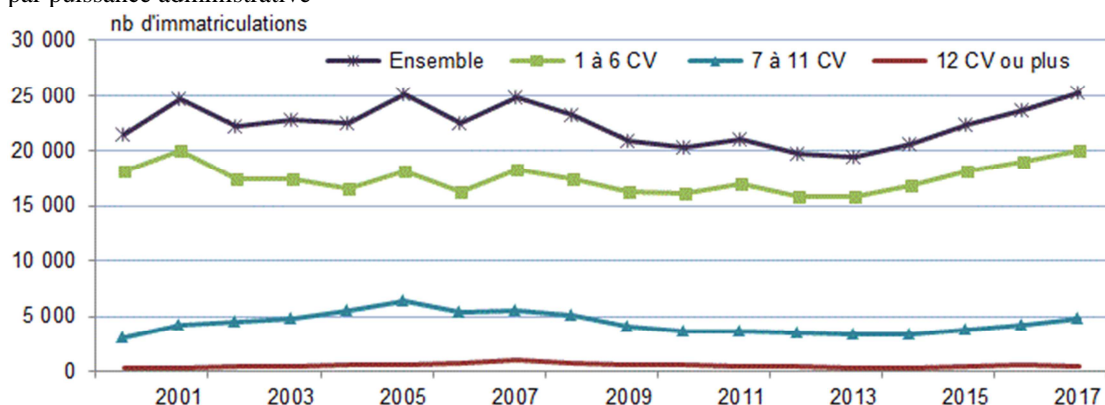
En 2017, les immatriculations de voitures particulières neuves progressent de 6,8 % à La Réunion, et atteignent leur plus haut niveau depuis 15 ans (25 300). Cette hausse profite principalement aux voitures à essence. Les véhicules diesel sont en perte de vitesse. Ils représentent désormais moins de la moitié des immatriculations neuves (49,5 %). Le nombre de voitures hybrides et électriques augmente de 17 % sur un an, et leur part dans les nouvelles immatriculations reste stable, autour de 5 %. Le marché des autres catégories de véhicules est également en hausse (+ 8 %). Les émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs se stabilisent et demeurent inférieures à celles des véhicules neufs immatriculés en métropole. En 2017, le parc de voitures particulières de moins de seize ans à La Réunion est estimé à 341 400 véhicules en circulation.

Un nouveau record pour les immatriculations de voitures neuves

En 2017, 25 300 véhicules neufs ont été immatriculés à La Réunion, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à 2016 (figure 1). C'est la quatrième année de hausse consécutive, faisant de 2017 la meilleure année depuis le début des années 2000. Le niveau record des 25 000 immatriculations avait été atteint en 2005. Le nombre d'immatriculations dans l'île reste fortement orienté à la hausse

depuis 2014, avec une croissance de 7 % en moyenne chaque année. En France métropolitaine, le nombre de véhicules neufs a également progressé en 2017 (+ 4,8 %). Le parc de voitures particulières (définitions) à La Réunion est quasi stable depuis 2011. Il est estimé à 341 400, soit 401 véhicules pour 1000 habitants contre 499 pour la métropole.

Figure 1 – La progression des immatriculations de véhicules neufs se poursuit
Évolution du nombre de voitures particulières neuves immatriculées à La Réunion depuis 2000 par puissance administrative



Sources : SDES-Deal, fichier central des automobiles (FCA) jusqu'en 2009, Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVzRo) depuis 2010.

Forte augmentation des cylindrées intermédiaires

En termes de puissance fiscale, les voitures de petite cylindrée (moins de 7 CV) dominent le marché de véhicules neufs et représentent 79 % des immatriculations totales, soit un peu plus de 20 000 unités (+ 5,5 % sur un an). Leur part est restée quasi stable depuis 2010 (figure 1).

Les immatriculations de cylindrées intermédiaires (7 à 11 CV) enregistrent la plus forte augmentation en 2017 (+ 15 %). Avec 4 800 véhicules, elles représentent 19 % de l'ensemble des nouvelles immatriculations. La part des voitures de grosses cylindrées (12 CV et plus) reste stable et s'établit autour de 2 % depuis cinq ans.

Un rééquilibrage s'opère entre les motorisations diesel et essence

L'année 2017 marque à nouveau un net recul pour le diesel qui perd huit points en un an et ne représente plus que la moitié des immatriculations, contre 72,2 % en 2014. Ce recul profite principalement aux véhicules à essence, dont le nombre d'immatriculations a plus que doublé au cours de la même période. Ce type de motorisation représente désormais près d'un véhicule neuf sur deux (46 %), contre un sur quatre en 2014 (figures 2 et 3). Les mêmes tendances s'observent en France métropolitaine où la part du diesel dans les nouvelles immatriculations perd 10 points en deux ans et devient minoritaire, pour atteindre 47 % en 2017 (encadré). Ce retournement de tendance s'explique notamment par le durcissement des normes environnementales.

Le rapprochement de la fiscalité des deux carburants est déjà engagé en France métropolitaine depuis 2014. Son application à La Réunion en 2018 laisse prévoir une poursuite de cette tendance. Les motorisations alternatives de type hybride et électrique ont augmenté de 17 % sur un an. Les volumes demeurent

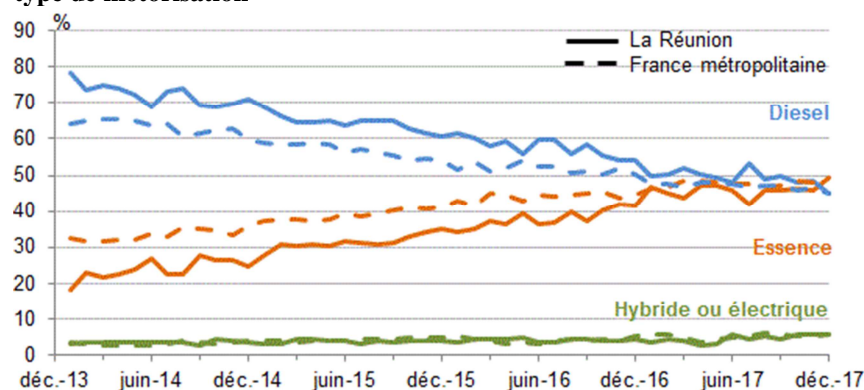
Figure 2 – La part du diesel passe sous la barre des 50 %

Nombre d'immatriculations de VP neuves à La Réunion par type de motorisation et catégorie juridique

		2015		2016		2017	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
Motorisation	Ensemble	22 297	100,0	23 706	100,0	25 322	100,0
	Gazole	14 342	64,3	13 677	57,7	12 530	49,5
	Essence	7 004	31,4	9 036	38,1	11 623	45,9
	Motorisations alternatives dont :	938	4,2	992	4,2	1 157	4,6
	Électricité	99	0,4	107	0,5	255	1,0
	Essence-Électricité (hybride rechargeable)	105	0,5	110	0,5	164	0,6
	Essence-Électricité (hybride non rechargeable)	626	2,8	668	2,8	732	2,9
	Gazole-Électricité (hybride non rechargeable)	108	0,5	107	0,5	6	0,0
	non déterminé	13	0,1	1	0,0	12	0,0
Catégorie juridique	Personne morale	6 616	29,7	6 807	28,7	7 771	30,7
	Personne physique	15 681	70,3	16 899	71,3	17 551	69,3

Sources : SDES-Deal, RSVéRo.

Figure 3 – Répartition des immatriculations mensuelles de VP neuves par type de motorisation



Sources : SDES-Deal, RSVéRo.

cependant modestes avec un peu plus de 1 150 véhicules neufs immatriculés en 2017. Leur part dans les immatriculations totales s'élève à 4,6 % dont 3,6 % pour les hybrides et 1 % pour les électriques. En métropole, cette part est légèrement supérieure avec respectivement 3,9 % et 1,2 %.

Les émissions moyennes de CO2 des voitures neuves se stabilisent

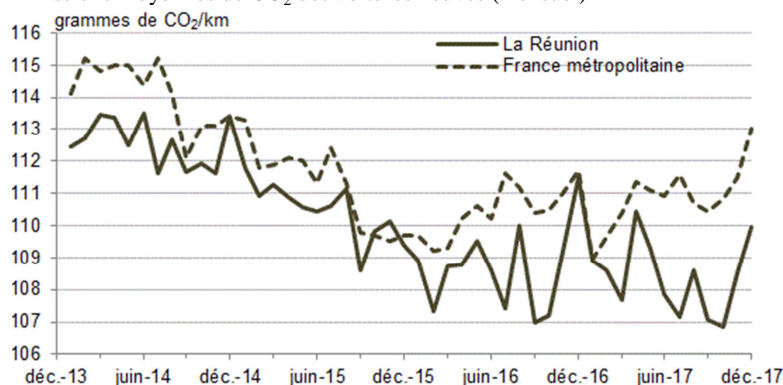
Les émissions conventionnelles de CO2 (dioxyde de carbone) prises en compte sont celles mentionnées sur

le certificat d'immatriculation du véhicule. Ces émissions pour les véhicules neufs se stabilisent à la Réunion. Elles s'élèvent en moyenne à 108,3 g/km en 2017 contre 108,7 g/km en 2016.

En France métropolitaine, les émissions moyennes de CO2 des voitures neuves sont plus élevées et s'établissent à 110,9 g/km (figure 4). Cet écart s'explique par une part plus importante des immatriculations des petites cylindrées (moins de 7 CV) à La Réunion, soit 79 % contre 70,5 % en métropole.

Figure 4 – Les émissions moyennes de CO2 demeurent stables

Émissions moyennes de CO2 des voitures neuves (mensuel)



Source : SDES-Deal, RSVéRo.

Le marché des cyclomoteurs progresse, celui des autobus et autocars poursuit son recul

Les autres genres de véhicules hors voitures particulières ont été regroupés en trois ensembles : les véhicules de transport de personnes, ceux des marchandises et les véhicules spéciaux. Le marché se montre tout aussi dynamique avec près de 11 000 unités, soit 8 % d'immatriculations en plus en 2017 (figure 5).

Les immatriculations neuves de véhicules conçus pour le transport des personnes poursuivent leur progression avec une croissance de 10,5 % en 2017, mais moindre que celle observée en 2016 (+ 30,2 %). Le dynamisme est imputable aux ventes des cyclomoteurs (+ 40 %) alors que celles des motocycles se replient de 9,5 %, après trois années consécutives de hausse. Le marché des autobus et autocars affiche une nouvelle baisse (- 18,2 %) après

avoir chuté en 2016 (-11,4 %), mais reste supérieur au nombre d'immatriculations de 2014. Les immatriculations de véhicules destinés au fret de marchandises se redressent en 2017 (+ 6,7 %) grâce aux bonnes performances des ventes de camionnettes (+ 8 %) et

de tracteurs routiers (+ 5,4 %). La situation est moins favorable au segment des véhicules spéciaux (- 12,6 %), marqué notamment par une diminution de plus de moitié des immatriculations de VASP lourds de plus de 3,5 tonnes (définitions). ■

Figure 5 – Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules routiers neufs à La Réunion (hors voitures particulières)

	2014	2015	2016	2017	Évolution 2017/2016 (%)
La Réunion	8 897	9 287	10 117	10 928	8
Cyclomoteur	1 791	1 772	1 848	2 589	40
Motocycle	1 550	1 608	1 901	1 721	-9
Voiturette	53	70	51	46	-10
Remorque légère	78	76	89	108	21
VASP léger	105	228	1 068	1 058	-1
Autobus et autocar	115	167	148	121	-18
Camionnette	4 638	4 745	4 312	4 656	8
Camion	174	144	181	177	-2
Tracteur routier	72	102	74	78	5
Semi-remorque	71	147	100	78	-22
Remorque lourde	4	5	12	5	-58
VASP lourd	45	22	64	26	-59
Tracteur agricole	126	122	183	188	3
Autre engin agricole	75	79	86	77	-10

Source : SDES-Deal, RSVéRo.

Le déclin du diesel

En 2016, la France est le troisième pays en Europe pour le nombre d'immatriculations neuves de véhicules diesel particuliers avec 1,1 million d'unités, derrière l'Allemagne (1,5 million) et le Royaume-Uni (1,3 million). La situation du diesel en France métropolitaine a fortement évolué au cours de ces dernières années. Le poids des motorisations diesel dans les immatriculations représentait encore les deux tiers des véhicules neufs au début des années 2000, pour atteindre un pic en 2008 (77 %). En 2012, la France est parmi les pays européens où la part du diesel dans la vente de véhicules est la plus élevée (72 %). Depuis 2013, on assiste à un net retournement de tendance. Les ventes de voitures particulières diesel ont progressivement décliné avec une accélération sur la période récente. La part des motorisations diesel dans les immatriculations neuves est passée de 66,5 % en 2013 à 47 % en 2017. Le nombre de véhicules neufs diesel est passé sous la barre du million d'unités en 2017. Le diesel recule également dans les pays de l'union européenne (15 pays), où il représente 45 % des véhicules neufs en 2017 contre 54 % en 2013.

Ce retournement s'explique en France métropolitaine par différents facteurs : durcissement des normes environnementales sur les émissions de CO₂, alignement progressif de la fiscalité du carburant diesel sur celle de l'essence. Le recul du diesel profite surtout aux véhicules à essence qui représentent désormais près d'une voiture neuve sur deux, contre une sur quatre en 2012. Les voitures à motorisation alternative (hybride, électrique) demeurent encore largement minoritaires. Leur part dans les immatriculations totales progresse depuis 2012, passant de 1,9 % à 5,1 % en 2017. Les véhicules hybrides profitent davantage du recul du diesel que les véhicules électriques. La part des motorisations hybrides passe de 0,4 % en 2010 à 3,9 % en 2017, celles des motorisations électriques de 0,1 % à 1,2 %.

On observe également ce retournement de tendance à La Réunion, bien que plus récent. En 2014, plus de sept voitures neuves sur dix immatriculées dans l'île sont à motorisation diesel. Trois ans plus tard, cette part est descendue sous la barre des 50 %. Dans le même laps de temps, la part des voitures à essence est passée de 24 à 46 %. Comme en métropole, le marché des voitures alternatives au diesel est encore très peu développé. Il représente actuellement 4,6 % des immatriculations neuves, avec une part plus importante pour les hybrides (3,6 %) que pour les voitures électriques (1 %).

Le durcissement des normes européennes des émissions polluantes conduit les pouvoirs publics à aligner progressivement la fiscalité du carburant diesel sur celle de l'essence. Toutefois à La Réunion, les droits d'accises sur les carburants sont pour l'instant encore très nettement à l'avantage du diesel.

Sources : SDES-Deal, Eurostat, Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA).

Définitions

Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h (mobylette, scooter,...).

Les **motocycles** regroupent les tricycles et quadricycles à moteur (autres que voiturettes), et les motocyclettes.

Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (semi-remorques).

Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, engins de travaux publics, bennes à ordures ménagères, dépanneuse ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires. La forte augmentation des immatriculations des VASP légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes.

Une **voiture particulière (VP)** est un véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Une **voiturette** est un cyclomoteur carrossé à plus de deux roues dont la cylindrée est inférieure à 50 cm³, ou dont la puissance n'excède pas 4 kW.

Sources

Le **répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo)** est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Il a remplacé le fichier central des automobiles (**FCA**) à partir de 2010.

Pour en savoir plus

Immatriculations de véhicules routiers sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/c/chiffres-statistiques.html>

Cette publication est disponible, avec les séries téléchargeables associées, sur le site internet de la Deal Réunion, rubrique Chiffres & Statistiques :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-statistiques-r148.html>

Direction de l'environnement,
de l'aménagement et du
logement
de La Réunion

Service connaissance, évaluation,
transition écologique

Unité évaluation et statistiques

2, rue Juliette Dodu
CS 41009
97743 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 40 26 71

Mél. : deal-reunion
@developpement-durable.gouv.fr

Internet :
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr
www.side.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Michel Maurin

Rédaction :
Daniel Ah-Son

© Deal 2018